

**Conseil d'administration du 2 décembre 2023**

**Creps de Dijon**

**Relevé de décisions**

**Présents :**

S Allali - M Audy –L Besancon – JC Bonnet – F Cortat – M A Duffait  
S Dureisseix – L Epifani – F Ezzajjari – P Jadel – A Kotyla – J Lacroute  
J L Laresche C Lavocat – M L Logerot – M Mairey - G Marchal – B Menager  
V Neret – F Petitjean – D Ragnard – C Steimetz – S Vialay

**Invités :** S Rognon – S Araujo – N Clerc

Ouverture du CA à 10h

Présentation du budget 2024

**Validation du budget prévisionnel : Adopté à l'unanimité**

Contre 0

Abstention 0

Pour 23

**Validation du guide financier : Adopté à l'unanimité**

Contre 0

Abstention 0

Pour 23

A ce jour seule la majorité des salariés ligue / CTS sont indépendants dirigeants  
et la ligue prend en charge la part fédérale.

**Vote de la gratuité de la licence indépendante dirigeant ligue**

**Adopté à l'unanimité**

Contre 0

Abstention 0

Pour 23

## Proposition modification guide financier par la CTA

### 5.1.2 INDEMNITES KILOMETRIQUES DESIGNATIONS CLUBS

	Niveau U18 Promotion, Honneur, U15 Excellence
Juge Arbitre ou Juge Arbitre Jeune Majeur, seul	Voir Tarif ligue (Cf 7.2)
Juge Arbitre ou Juge Arbitre Jeune Majeur, en binômes	Voir Tarif ligue (Cf 7.2) par Km pour seulement un arbitre

#### Adopté à l'unanimité

Contre 0

Abstention 0

Pour 23

### 8.5.2 OBLIGATIONS ARBITRAGES

Niveau de l'équipe première de la section d'un club dont les obligations d'arbitrage (adulte ou JA) ne sont pas réalisées	Tarif
National 3 Féminine – Prénational – Excellence Régional	200 €
Honneur Régional – Division territoriale	100 €

#### Adopté à la majorité

Contre 1

Abstention 1

Pour 21

### 8.8.2 REJET DE VIREMENT

Pour tout rejet de virement suite à un changement de RIB non communiqué au service financier ligue. Le montant du virement sera diminué des frais bancaires générés.

#### Adopté à l'unanimité

Contre 0

Abstention 0

Pour 23

#### 5.1.6 DEFRAIEMENT EN CAS DE MANQUEMENT D'ARBITRE

En cas de défaillance d'arbitre sur les championnats séniors, s'applique l'article 92 des règlements généraux. Si un arbitre neutre est présent dans la salle, il pourra prétendre à l'indemnité de match seule prévu dans le guide financier. Si c'est un arbitre du club recevant ou du club visiteur, alors il ne percevra pas d'indemnité de match.

#### **Adopté à l'unanimité**

Contre 0

Abstention 0

Pour 23

#### **Exposé des vœux**

Vœux 1 : Mise en conformité des statuts avec la loi Sport

Vœux 3 : Mise en conformité des statuts avec la loi Sport

Vœux 4 : Mise en conformité des statuts avec la loi Sport

Vœux 5 : Proposition de modification – indemnisation des dirigeants

Ces 4 vœux sont mis au vote ensemble : **Adopté à l'unanimité**

Contre 0

Abstention 0

Pour 23

Vœux 2 : fonctionnement du conseil d'administration de la Ligue

#### **Adopté à l'unanimité**

Contre 0

Abstention 0

Pour 23

Clôture du CA à 12h30